



Question écrite 21/17 de M. Clumeck concernant la vaccination des plus de 65 ans avec difficultés de déplacement importantes vivant à domicile?

Pour diminuer drastiquement les hospitalisations et les décès mais également pour que nous puissions tous reprendre le plus rapidement possible une vie normale, il est essentiel que la très large majorité de notre population la plus âgée soit vaccinée le plus rapidement possible.

Pour se faire, après la première campagne de vaccination dans les homes, toutes les personnes de plus de 65 ans vivant à domicile vont être convoquées pour être vaccinées.

20% des ucclois seront donc concernés.

Une part non négligeable des personnes de plus de 65 ans ont des difficultés de déplacement importants ou tout simplement ne sont pas en état de se déplacer pour des raisons de santé physiques et/ou neurologiques pour aller dans un centre de vaccination. Pour d'autres fragilisées, le fait de se retrouver à attendre dans une file peut être une épreuve pénible voir dangereuse en terme de risque de contamination.

Différentes communes en Wallonie et à Bruxelles ont mis en place des initiatives pour faciliter le déplacement dans un centre de vaccination.

Le collègue a-t-il prévu quelque chose pour permettre à nos personnes âgées ne pouvant pas se déplacer pour des raisons de santé de pouvoir se faire vacciner à domicile ou de pouvoir bénéficier d'une aide pour se déplacer dans notre centre de vaccination?

Réponse :

Annulation, a fait l'objet d'une interpellation.